

Défi climat 2012



Croissance et changement climatique

Cycle de conférences

Séance 4 :

Quels outils au niveau des territoires ?

jeudi 27 septembre 2012 - 8h45-17h
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE - LA DÉFENSE



en partenariat avec



DÉFI CLIMAT 2012
CROISSANCE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
QUELS OUTILS AU NIVEAU DES TERRITOIRES ?

Jeudi 27 septembre 2012

Grande Arche de la Défense

SOMMAIRE

Introduction de la journée : Pascal DUPUY – Chef du service climat et efficacité énergétique

Présentation générale de la problématique : gouvernance, décentralisation, bien public local, bien public global : Lionel RAGOT – Professeur d'économie à l'Université d'Évry

Architecture générale des documents d'orientation et de planification : schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), plans climat énergie territoriaux (PCET), schémas de cohérence territoriale (SCoT)/plans locaux d'urbanisme (PLU) : Daniel DELALANDE – Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)

Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), plans climat énergie territoriaux (PCET) : où en est-on ? : Éric PRUD'HOMMES – ADEME

Les outils de comptabilisation : inventaires territoriaux, bilans d'émissions de gaz à effet de serre : Nicolas HOUDAN – Énergies demain

Climagri, prise en compte de l'agriculture dans un PCET : Sarah MARTIN – ADEME

Table ronde sur les politiques climatiques territoriales : la gouvernance des dispositifs, les outils pour élaborer ces politiques, les mesures et leur financement

- **Christophe BERNARD** – Assemblée des Communautés de France
- **Renaud DURAND** – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne
- **Jean-Claude GAZEAX** – Conseil général de l'environnement et du développement durable
- **Sabine GOETZ** – Région Alsace
- **Vincent LE BIEZ** – Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France

Introduction de la journée

Daniel DELALANDE, *Direction générale de l'Énergie et du Climat*

Bonjour à tous. Il s'agit aujourd'hui de la quatrième session de la formation Défi climat, qui sera consacrée aux outils de la politique énergétique et climatique au niveau des territoires. C'est un sujet de pleine actualité, compte tenu des dispositions des lois Grenelle actuellement mises en œuvre.

Pascal DUPUIS, chef du service Climat efficacité énergétique à la Direction générale de l'Énergie et du climat du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

L'approche territoriale, prônée par la session d'aujourd'hui, peut se résumer à « Penser globalement, agir localement ». L'idée serait de conceptualiser au niveau de l'administration centrale, les territoires mettant en œuvre sous l'œil bienveillant du Préfet. Mais en réalité, au niveau des territoires, un certain nombre d'initiatives, d'énergies, d'idées se sont développées. Finalement, le travail de l'administration centrale et du gouvernement est de faire en sorte que ces initiatives soient cohérentes entre elles.

La première initiative concernerait une limitation de la consommation d'énergie au niveau local. Les territoires sont responsables d'à peu près 10 % de la consommation d'énergie française.

Deuxièmement, lorsqu'on parle d'adaptation et de vulnérabilité au changement, c'est au niveau des territoires qu'il faut se placer et envisager le climat dans les 30, 40, 100 prochaines années. Ce fait est reconnu au niveau international puisque la Convention des maires, par exemple, a une reconnaissance internationale très large et qu'à chaque conférence sur le changement climatique, un volet entier est consacré à l'action territoriale.

Les territoires ont des idées, des énergies. Les territoires agissent. Dans le cadre du modèle, nous avons essayé de mettre en place un cadre non pas de régulation, mais de focalisation de toutes ces énergies : ce sont les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, où se croisent les secteurs national et local.

Qu'est-ce qu'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie ? C'est un document d'orientation stratégique co-élaboré par la région et le Préfet, qui associe toutes les parties prenantes du niveau territorial, pour définir des orientations stratégiques en matière de climat, d'air et d'énergie. Cette co-élaboration permet de croiser les objectifs internationaux et nationaux. Au niveau européen, le paquet énergie climat requiert 20 % d'énergies renouvelables, 20 % d'économies d'émissions de gaz à effet de serre et 20 % d'économies d'énergie. Ces schémas doivent avoir des impacts en matière d'immobilier et d'urbanisme, de développement des énergies renouvelables. Actuellement 1/3 environ sont réalisés, les 2/3 restant devraient l'être avant la fin de l'année.

Le dispositif financier est un véritable sujet. Des outils ont été mis en place aujourd'hui : un contrat de plan État-région, des fonds mis en œuvre par l'ADEME - les fonds chaleur, les fonds déchets. Il existe aussi des investissements d'avenir, des manifestations d'intérêts d'appels à projets, comme sur le véhicule électrique... La banque pour l'industrie aura peut-être des prolongations territoriales. Des élus appellent enfin à un fonds de financement des investissements des collectivités.

Deux événements importants se profilent : une grande vague de décentralisation au sein de laquelle l'énergie aura sûrement une place, ainsi que le débat sur la condition énergétique. Il doit être annoncé dans le cadre de la conférence environnementale. Il concentrera au niveau régional tout ce qui aura pu se dire au niveau infra-régional. En même temps, nous aurons un certain nombre de débats nationaux sur le sujet. Puis, probablement vers avril-mai, la grande synthèse de tout cela débouchera sur un projet de loi d'orientation sur l'énergie, porté par le gouvernement devant le parlement. Il s'agira d'une loi d'orientation, qui sera la projection de notre politique énergétique sur les 15, 20 ou 30 ans à venir.

Présentation générale de la problématique : gouvernance, décentralisation, bien public local, bien public global

Lionel RAGOT, *Professeur d'économie à l'Université d'Évry*

Si je devais donner un titre à mon propos liminaire, je choisirais « victoires des territoires et déboires des nations », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Paul BAIROCH sur l'histoire économique.

Victoires des territoires, parce que nous participons aujourd'hui à la phase de mise en œuvre concrète des actions de réduction des émissions, d'adaptation, de réparation, et qu'elle se déroule dans les territoires. Par ailleurs, si nous parlons de plus en plus des territoires, c'est justement à cause du déboire des nations. L'impasse dans laquelle elles se trouvent au niveau international entraîne une focalisation dans les lieux de dynamisme, c'est-à-dire sur les territoires. Mon dernier point montrera qu'il faut nuancer cette victoire des territoires, parce que l'impasse au niveau international ne pourra être résolue au niveau des territoires.

Pour un économiste, le réchauffement climatique relève d'un bien public global, ou plutôt « mal public global », compte tenu de ses effets négatifs. Les émissions de gaz à effet de serre sont ainsi des « produits fatals », soit un « produit joint » à l'activité de consommation ou de production. Le réchauffement climatique a par ailleurs la particularité d'être une externalité négative multilatérale publique.

Une externalité, c'est lorsque l'activité, d'un consommateur ou d'un producteur a des conséquences sur le bien-être au sens large. Utiliser un véhicule qui émet des gaz à effet de serre a un impact sur les personnes asthmatiques et autres. On distingue les externalités positives des négatives, les externalités bilatérales et multilatérales,

privées ou rivales. La particularité du caractère multilatéral du réchauffement climatique est qu'il affecte l'ensemble de l'humanité, et relève de différents acteurs publics et différents régulateurs. Ici, les régulateurs seront les nations. Cette particularité renvoie à un autre concept qui est le concept de bien public.

Or, qu'est-ce qu'un bien public ? Il se définit à travers deux critères qui sont le concept de rivalité d'une part et celui d'exclusivité d'autre part. Le concept de rivalité permet de distinguer une externalité privée d'une externalité publique. Un bien est non rival lorsque si moi je le consomme cela n'empêche pas la consommation par l'autre de ce même bien. Le concept d'exclusivité, c'est lorsque personne ne peut empêcher quiconque d'utiliser ce bien, ce produit. Ainsi à la différence du pétrole par exemple, l'air est un bien public, car il est non exclusif et non rival. Ce sont les caractéristiques d'un bien public global, caractéristiques qui relèvent souvent d'une qualité intrinsèque du bien.

Le problème du réchauffement climatique est un problème de bien public, ou plutôt de « mal public global ». Les marchés sont défaillants pour gérer ce type de problème qui nécessite une action collective. Le régulateur est capable de définir la fourniture optimale de ce bien vis-à-vis des individus. Autrement dit, un niveau optimal de réduction des gaz à effet de serre peut être déterminé en fonction des caractéristiques des agents, qu'ils soient consommateurs ou producteurs. Un économiste peut décrire un modèle pour définir quel doit être le niveau de stock optimal de gaz à effet de serre en prenant des contraintes physiques et autres, etc., et qui va maximiser le bien-être social.

Il est en revanche plus difficile d'en assurer le financement. Le problème est de savoir comment réaliser cette allocation, entre les individus, et ici, au niveau international, entre les pays. Là, les économistes sont défaillants. Nous n'avons pas encore trouvé les mécanismes économiques – et surtout politiques – qui permettent de gérer de manière efficace ces biens publics globaux.

Les biens publics globaux peuvent être gérés soit de manière coopérative, soit de manière non coopérative, c'est-à-dire sans accords internationaux. De façon non coopérative, chaque État agit selon ses intérêts propres. Or, sans surprise, le mode idéal de gestion est au contraire la coopération, qui seule permet de gérer le réchauffement climatique. Les accords internationaux doivent définir des objectifs contraignants, inclure les pays les plus importants, proposer des moyens de contrôle et de respect des engagements et créer des incitations fortes au respect de ces engagements.

Le problème majeur est alors celui de la souveraineté des États-nations qui implique que seuls, aujourd'hui, des États consentants peuvent se voir imposer des obligations internationales. Le réchauffement climatique se situe dans les fortes asymétries entre les coûts et les bénéfices des politiques à mettre en place. Nous sommes aujourd'hui dans une impasse et nous n'arrivons pas à trouver la conclusion d'un accord qui doit être « universel », et si ce n'est pas possible, qui doit au moins faire intervenir la plupart des pays émetteurs.

Pour gérer au mieux ces biens publics globaux, l'approche technologique basée sur les marchés est la piste idéale. Les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas un objectif en soi mais un produit fatal, un produit joint à l'utilisation de technologies ou d'énergie pour produire certains biens. Si nous trouvons des technologies qui nous permettent de produire ces mêmes biens, mais sans émettre ou en émettant beaucoup moins de gaz à effet de serre, la solution est trouvée. Ce serait très coûteux pour la France de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, sauf si d'ici là les énergies propres ont émergé. Les accords volontaires non contraignants peuvent également être utiles, je pense aux traités internationaux, qui sont, pour les économistes, des « contrats incomplets ».

La solution du « donnant-donnant international » ne doit pas non plus être négligée. Il faut intégrer l'accord sur le réchauffement climatique dans des accords plus larges au niveau international, en répartissant le coût du réchauffement climatique entre les pays. Une des pistes avancées est de lier les accords sur le réchauffement climatique aux accords sur le commerce international. Certains pays qui veulent bénéficier des avantages du commerce international, à travers l'OMC, en bénéficieront, mais « donnant-donnant », en s'engageant sur les réductions de gaz à effet de serre.

Dernière possibilité, la délégation. Il faut créer ce Léviathan au niveau international, et déléguer les décisions à une institution internationale pour éviter ces déviations individuelles. Il n'y a pas beaucoup d'exemples, l'expérience la plus aboutie jusqu'à aujourd'hui étant l'Union européenne avec la monnaie unique et la création de la Banque centrale européenne. Malheureusement, l'expérience montre que quand les États ont l'impression que la délégation est affaire de contraintes et de coûts, ils remettent en cause cette délégation.

Il faut aujourd'hui définir le processus de négociation qui permettra de sortir de cette impasse internationale où les nations sont impuissantes. Quelle architecture internationale pourrions-nous proposer pour permettre d'arriver à cet accord international de partage du fardeau ? Le rapport de Jean TIROLE au CAE publié en 2010 « Politique climatique : une nouvelle architecture internationale », pose tous ces problèmes-là et essaie d'apporter des solutions.

Les économistes estiment par ailleurs qu'une politique efficace doit passer par une réflexion sur le prix unique du carbone, qui devrait être le même en France et en Inde. Faut-il alors mettre en place des compensations ? C'est très compliqué. Comment expliquer aujourd'hui au citoyen français que la France va verser quelques milliards à l'Inde dans le cadre d'un accord international pour réduire les gaz à effet de serre ?

Enfin, je souhaite insister sur le rôle des territoires, qui fournissent les biens publics locaux. Ce n'est pas seulement parce que l'État est défaillant que les nations sont défaillantes. Le territoire devient aussi acteur majeur à travers la fourniture de biens publics locaux, que ce soit pour la réduction des gaz, pour l'adaptation ou même la réparation.

Pierre-André JOUVET

Cela m'évoque le courant de pensée impulsé par Elinor OSTROM, sur les questions de décentralisation et de polycentrisme dans les décisions, pour savoir à quel niveau descendre pour mettre en œuvre les politiques sur les territoires. Cela pose aussi une question sur les problèmes de complémentarité stratégique. C'est-à-dire, est-ce que, parce qu'un pays va limiter ses gaz à effet de serre, cela permet à un autre pays d'augmenter les siennes ? Donc, nous restons à niveau constant.

Tant que nous verrons la lutte contre le changement climatique uniquement comme un coût à partager, nous aurons du mal à aller vers la bonne direction. Il faut la prendre comme une opportunité technologique ou une opportunité de nouveaux développements.

Architecture générale des documents d'orientation et de planification : schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), plans climat énergie territoriaux (PCET), schémas de cohérence territoriale (SCoT) / plans locaux d'urbanisme (PLU)

Daniel DELALANDE, *Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)*

Le document de planification est un outil partagé, prospectif et au service d'un projet de territoire. Il peut être transversal, c'est-à-dire par exemple sur les domaines de l'urbanisme ou de l'aménagement, mais il peut être également thématique. Surtout, ce document de planification peut occuper différentes échelles à la fois administratives et non administratives.

À l'échelle interrégionale, nous avons la directive territoriale d'aménagement (DTA) et les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Au niveau régional, nous avons les schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), les schémas régionaux des infrastructures et des transports (SRIT), les plans régionaux d'agriculture durable, les schémas régionaux de cohérence écologique, les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, les schémas régionaux de raccordement aux énergies renouvelables (EnR), les plans climat énergie territoriaux (PCET)

À l'échelle départementale, nous avons les PCET, les plans de protection de l'atmosphère (PPA), les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Et au niveau intercommunal, nous pouvons avoir des schémas de cohérence territoriale (SCoT), des PPA, des PCET, des plans de déplacement urbain (PDU), des plans locaux d'urbanisme (PLU), des programmes locaux de l'habitat (PLH), etc. Ces documents de planification sont donc très divers, et l'enjeu pour l'énergie et le territoire

est de faire en sorte que ces documents de planification intègrent cette thématique énergie et climat. Il faut donc renforcer l'intégration de la dimension de lutte contre le changement climatique dans chaque document. C'est ce qui s'est passé à travers les lois Grenelle 1 et lois Grenelle 2.

La diversité des objectifs des documents d'urbanisme pose problème en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'idée est de trouver les bons compromis au niveau de ces documents pour intégrer l'ensemble des problématiques et rendre cohérentes ces politiques publiques.

Je souhaite aborder un exemple d'intégration de la dimension énergie et climat dans les documents d'urbanisme. Le principe a été posé par l'article 7 de la loi Grenelle 1, qui dit que désormais le droit de l'urbanisme doit intégrer différents objectifs (par exemple lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie), mais également des seuils minimaux de densité ou de performances énergétiques.

Si la loi Grenelle 1 donnait les orientations, la loi Grenelle 2 a traduit ces orientations et ces objectifs à travers différentes dispositions. Dans la loi Grenelle 2, les objectifs définis pour l'action des collectivités territoriales doivent intégrer désormais des problématiques énergétiques et climatiques. De même, les documents d'urbanisme doivent notamment permettre au titre de l'article L.121-1 la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie constituent en quelque sorte le chapeau de l'ensemble de ces documents de planification. C'est le document d'orientation qui orchestre la cohérence de ces documents de planification et leur permet de trouver leur pleine mesure. Ces schémas sont concentrés sur une fixation des objectifs. Là, nous sommes également dans une problématique bien public global, bien public local. La France, qui a un objectif de réduction d'émissions de GES aurait pu dire à ses régions, en fonction de leur potentiel, etc. comment devaient se répartir les efforts entre chacune d'elle. Le parti-pris adopté dans le cadre des schémas régionaux a consisté à ne pas imposer à partir du niveau central des objectifs au niveau des régions, parce que cela générerait deux limites auxquelles nous sommes heurtés. La première limite est bien évidemment politique. La seconde est technique : le niveau d'administration central n'a pas forcément l'ensemble des informations nécessaires pour répartir ses efforts. Par conséquent, nous nous sommes orientés vers une approche plutôt *bottom up* et non pas une approche *top down*.

Deuxième caractéristique, les schémas sont élaborés en concertation avec les collectivités et acteurs concernés. Cette phase de concertation est une condition nécessaire, mais pas forcément suffisante, de l'acceptation. Ensuite nous avons un certains nombres de documents qui doivent être compatibles juridiquement avec le schéma (PCET, PPA, PDU) et enfin, le plan régional d'agriculture durable, qui doit prendre en compte les objectifs et orientations du schéma.

Où en sommes-nous ? Aujourd'hui, nous avons huit schémas régionaux climat-air-énergie qui ont été votés. Nous en avons un certain nombre dont la consultation publique du schéma n'a pas démarré, quatre dont la consultation publique est en cours et trois terminées mais pas de vote du Conseil régional. Nous espérons avoir une conclusion de l'ensemble de ces schémas avant la fin de l'année.

Comme vous le savez, il existe une obligation légale pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants de faire un PCET. Cette obligation doit être remplie avant le 31 décembre 2012. Les PCET définissent des objectifs opérationnels à l'échelle des collectivités, objectifs qui doivent être en phase avec les orientations du schéma régional. Ces objectifs sont ensuite déclinés dans les PLU et les SCOT qui doivent prendre en compte l'ensemble des PCET.

Je vais m'arrêter sur deux notions juridiques qui sont importantes puisqu'un certain nombre de schémas régionaux sont attaqués pour d'autres raisons, mais pourraient l'être également pour les raisons évoquées dans les liens de compatibilité et de prise en compte. Je rappelle qu'un lien de compatibilité, juridiquement, est une obligation de non-contrariété. Il peut exister des divergences entre les documents, mais à condition que les options fondamentales ne soient pas remises en cause par le document devant être compatible. Puis, la prise en compte, c'est l'obligation de ne pas ignorer. C'est un lien juridique plus faible, puisque là vous pouvez tout simplement déroger, mais encore faut-il justifier par un motif.

Un certain nombre d'éléments n'ont pas été réglés par la loi, c'est-à-dire que certains documents n'établissent pas de liens entre les deux, mais nous estimons qu'une liaison se fera de manière informelle. Il n'y a pas de liens juridiquement établis par la loi entre schémas régionaux de cohérence écologique et schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Mais il a été demandé aux services de l'État et aux Conseils régionaux, dans l'élaboration de ces deux schémas, de prendre en compte les contraintes des uns et des autres. Cela ne va pas de soi et demande tout un travail, notamment de cartographie, de prise en compte des trames vertes et bleues, d'analyse des exigences en matière de biodiversité, de ressources en eau par comparaison à des objectifs en matière d'énergies renouvelables.

Dernier point, c'est celui de l'importance de l'animation territoriale pour faire connaître et amplifier la mise en œuvre des schémas régionaux et des PCET par les autres documents. Les PCET relevant des collectivités territoriales l'intervention de l'État se fait à deux niveaux. Premier niveau, il porte à la connaissance de la collectivité un certain nombre d'éléments d'information, dont les orientations des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie. La deuxième intervention de l'État est dans l'avis qu'il doit rendre sur les PCET, et notamment sur la compatibilité avec les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie. Et cela peut poser un problème parce que les calendriers, malheureusement, ont un peu dérapé.

Je voudrais enfin insister sur une nouveauté intervenue dans le décret du 6 mai 2012. Désormais, certains documents font partie de la liste des documents soumis à évaluation environnementale. Ont été intégrés notamment une partie des schémas

régionaux du climat, de l'air et de l'énergie. Le décret spécifie que tout schéma qui n'aurait pas été soumis à consultation du public avant le 31 décembre 2012 devra passer par une évaluation environnementale, constituée à la fois d'un rapport et d'un avis de l'autorité environnementale. De toute façon, l'évaluation environnementale aura lieu pour la seconde génération des schémas.

En guise de conclusion, je pense qu'aujourd'hui nous nous situons au carrefour entre la fin de dispositions que nous mettons en œuvre au titre des lois Grenelle 1 et 2 et le démarrage d'une nouvelle phase dont le point de départ a été la conférence environnementale. Cela pose plusieurs questions. Premièrement, la simplification de la gouvernance. Si vous avez lu le document de l'Association des régions de France (ARF) de début juillet, il contient des propositions et notamment la suppression du copilotage des schémas régionaux qui seraient du ressort de la compétence exclusive du Conseil régional.

Deuxièmement, le millefeuille, c'est-à-dire la multiplicité des documents. Avec les schémas régionaux air, climat, énergie, nous avons commencé déjà à rationaliser nos schémas. Faut-il aller plus loin, notamment par exemple par rapport à d'autres documents comme les plans régionaux de l'agriculture durable ou les schémas régionaux de cohérence écologique, et aller vers une fusion avec un document plus intégrateur, mais qui suppose, en amont, tout un travail d'élaboration de ce type de documents et d'outils à mettre en place ?

Enfin, il y a la question de la simplification territoriale. Il nous a été reproché, notamment pour les PCET, de demander à plusieurs acteurs qui entretiennent des relations deux documents différents. C'était le cas des PCET avec notamment les PCET intercommunaux. Au moment du Grenelle, un choix avait été formulé en faveur de la communication politique, plutôt que de la rationalisation du travail. Nous avons effectivement plutôt retenu la communication politique. Aujourd'hui, nous sommes peut-être rentrés dans une phase de rationalisation afin d'éviter les chevauchements et le « millefeuille » des documents de planification.

Pierre-André JOUVET

Plus nous essayons de décentraliser et aller sur un territoire fin, plus nous risquons de manquer de cohérence dans les objectifs. L'enjeu est de trouver différents instruments de cette décentralisation tout en gardant une cohérence globale. Une des difficultés est aussi que la France s'est engagée sur des objectifs ambitieux de réduction, c'est une approche *top down*. Or oubliant cette approche, nous partons en *bottom up*, et à l'arrivée, il faudra quand même coller avec les engagements pris. A mon avis, nous allons vers un hiatus éventuel.

Dernier élément : l'acceptabilité sociale, locale, qui pose éventuellement d'autres difficultés puisque cela veut dire que les groupes respectifs ont un poids relatif un peu plus élevé les uns et les autres. Certaines associations locales vont être en faveur de la biomasse, d'autres contre l'éolien... cela multiplie évidemment les débats et ne facilite pas la prise de décision par les collectivités.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Question

Je voudrais dire à Lionel RAGOT que si nous voulons une politique efficace de changement climatique, il est à espérer que les gains globaux sont supérieurs aux coûts, sinon pourquoi mener ce genre de politique ?

Question

J'aimerais bien, Daniel DELALANDE, que vous reveniez sur une notion qui semble un peu plus nouvellement éclairée aujourd'hui, c'est l'évaluation environnementale. Il me semble que cette notion a pris de l'importance et devait être mieux comprise ?

Question

Ma question porte sur la gouvernance. Daniel, tu as fait remarquer tout à l'heure que l'association des régions proposait de prendre en charge exclusivement le pilotage des dispositifs. Comment se passe aujourd'hui le dialogue entre l'État et les régions sur les schémas régionaux climat-air-énergie ? Quels sont les leviers d'action de l'État par rapport aux régions ? Cette gouvernance partagée est-elle à l'origine du calendrier particulier de la mise en place des schémas au cours de cette année ?

Question

J'avais deux questions. Une question à Lionel RAGOT concernant les émissions de GES au niveau international. Est-ce que le contexte actuel va conduire à éliminer certains scénarios du GIEC qui supposent une grande solidarité entre États et donc à avoir des hypothèses de température encore plus pessimistes pour les nations ?

Deuxième question : Daniel DELALANDE a montré la carte des schémas approuvés. Est-ce que nous avons des explications sur ce fait : est-ce que ça tient au potentiel des territoires, ou est-ce que ça tient à des raisons purement politico-politiques ?

Question

Lien entre le global et le local : Vous avez cité Elinor OSTROM qui montre que, finalement, il y a des initiatives locales qui peuvent permettre de gérer des biens communs. Mais à chaque fois, les exemples sont locaux. Comment l'approche territoriale peut-elle donc permettre de résoudre des problèmes globaux ?

Lionel RAGOT

Pour répondre à la dernière question, la solution ne peut pas venir du local face à cette impasse au niveau de la gestion internationale du débat public global. Sur cette

impasse, je ne me suis pas avancé même s'il est clair que nous avons du mal aujourd'hui. Nous ne voyons pas quelles pistes vont émerger pour en sortir.

Concernant le « donnant-donnant », le problème est qu'à court terme, nous ne voyons que les coûts et que les gains arriveront à long terme. Le décideur, l'acteur public, est plus préoccupé par le court terme, les coûts, que par les bénéfices à 30 ou 40 ans.

Dans la salle

Dans le cas du commerce international, c'est exactement la même chose. Ce que nous voyons dans l'immédiat, c'est que l'ouverture des frontières impose des restructurations et donc, à court terme, il y a des coûts. Je ne vois pas la différence que vous faites entre commerce international et changement climatique.

Daniel DELALANDE

Sur le problème de l'adaptation, il peut exister des solutions locales. Je pense en particulier aux risques d'inondation dus à une élévation du niveau de la mer. Là, les documents d'urbanisme jouent leur rôle. En cas d'événement extrême où les dommages dépassent la capacité de financement du local, se pose la question de la solidarité nationale. Pour l'adaptation, il existe une vraie nécessité de clarification entre ce qui est du ressort du local, du national et éventuellement la plus-value au niveau européen.

L'évaluation environnementale stratégique devient importante, c'est la transposition nationale de la directive 2001-42. C'est à la fois le décalque d'une étude d'impact projet, avec un avis d'autorité environnementale en plus. Le rapport est fait soit par la personne qui est en charge du plan et programme, soit par une tierce personne, un bureau d'études par exemple. Ensuite, l'autorité environnementale se prononce à la fois sur la qualité de ce rapport et sur la prise en compte de l'environnement dans le plan qui est proposé. Un exemple, celui du Grand Paris où l'avis de l'autorité environnementale rendu par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a pointé du doigt la question du risque de l'étalement urbain qui rentrait en contradiction avec les objectifs de réduction des émissions de GES.

Concernant le dialogue État-région, les difficultés expliquent pour partie le retard. Difficultés politiques : au moment où le vote de la loi est intervenu, les régions n'étaient pas de la même couleur politique que la tête du gouvernement. Mais difficultés techniques aussi auxquelles les services déconcentrés et les régions se sont heurtés : nécessité de faire des études sur le potentiel des différentes ENR, d'avoir un observatoire régional de l'énergie et du climat pour faire les inventaires ,etc. Cela supposait encore l'apprentissage en matière de scénarisation au niveau des régions. Le processus a mis beaucoup plus de temps que ce qui était effectivement imposé par le législateur.

Nous, en tant qu'administration centrale, avons essayé de fournir un certain nombre d'éléments, notamment à travers le guide d'élaboration des schémas, à travers des

inventaires départementaux, régionaux réalisés par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA).

Il y a également des difficultés de consultation. Je rappelle que le décret précise qu'il y a 24 organismes à consulter dans les schémas régionaux et encore parce que nous avons réussi à limiter la liste. En effet, à un moment donné nous dépassions le chiffre de 35 et le Conseil d'État nous a fait remarquer que cela commençait à être long comme liste. La phase de consultation a constitué un délai supplémentaire qui peut expliquer le retard en partie.

Sur la question de financement, je remarque que cette phase est une phase de savoir-faire, c'est-à-dire que nous avons eu un apprentissage, et que nous avons un savoir-faire qui s'est développé au niveau des régions en matière de scénarisation, en matière d'élaboration des inventaires. Je pense que c'est de l'acquis pour les années à venir. Même si faire un PCET reste difficile aujourd'hui, nous commençons à disposer d'outils pour cela. En revanche, la question du financement des mesures à mettre en œuvre pour faire vivre le schéma est un vrai sujet.

Sur le dialogue encore une fois, sur la co-élaboration, je n'ai pas de solution à savoir s'il faut que cela soit du ressort des régions ou de l'État. Mais je pense que la solution de la co-élaboration où nous avons à la fois la transposition des objectifs, les engagements de la France et la prise en compte des circonstances locales, la co-élaboration, est bien, me semble-t-il, la synthèse entre une approche *top down* et une approche *bottom up*.

Je n'ai pas d'explications concernant la carte d'avancement des régions dans l'élaboration des SRACE. Certaines circonstances ont fait que certaines régions ont avancé beaucoup plus vite, parce que les deux acteurs ont été plutôt proactifs dans la démarche. Nous sommes en train de mener, l'ADEME en collaboration avec le ministère, une étude pour essayer de faire une évaluation des difficultés auxquelles ont été confrontés les Conseils régionaux et les services pour mener à bien ces schémas. Je pense que les difficultés permettront peut-être d'expliquer pourquoi cette carte prend cette configuration.

Question

Pouvez-vous en dire plus concernant les recours sur les huit schémas : qui fait le recours et sur quoi porte-t-il ?

Question

J'ai une question pour Daniel DELALANDE : autant au niveau du SRCAE, concernant la partie éolien, le travail de zonage pour partie favorable est fait, autant sur les autres énergies renouvelables, il n'est pas systématique. Est-ce qu'une évolution législative est prévue sur le sujet ?

Question

Une question à propos des schémas régionaux climat-air-énergie. Il a été dit que nous avons des objectifs nationaux et que nous laissons les régions donner leur cap. Est-ce que, maintenant que nous avons une bonne partie des schémas qui est approuvée ou en cours, nous savons si la somme des objectifs locaux correspond à l'objectif national ? Ou est-ce la dernière région qui va devoir compléter ?

Question

Je m'occupe des études et prospectives. J'ai accompagné notamment mes collègues sur l'élaboration du SRCAE. Nous avons tenté d'aborder notamment le changement climatique dans le SDAGE au travers d'une étude prospective. Évidemment, le temps nous manque. Nous avons un vrai problème de temporalité, de cadencement de ces différents schémas mis en œuvre. Et le SDAGE 2013-2018 en Bretagne n'intégrera que très partiellement les aspects changement climatique malheureusement, alors que nous sommes vraiment confrontés déjà à des pénuries d'eau, notamment en période estivale.

Vous parlez aussi des rapprochements SRCAE – schéma de cohérence écologique (SRCE). Que pouvons-nous mettre en œuvre, quand les schémas ne se sont pas faits selon les mêmes cadencements ?

Daniel DELALANDE

Je n'ai pas de détails sur les recours contentieux, mais ils portent plutôt sur des défauts de consultation.

Dans la salle

En Bourgogne, nous avons aujourd'hui une dizaine de recours gracieux. Il s'agit d'une assemblée d'associations plutôt anti-éoliens. L'un des éléments évoqués, est effectivement la faiblesse éventuellement du dispositif de consultation, même si nous avons respecté scrupuleusement les obligations réglementaires. L'ensemble du schéma climat-air-énergie n'est quasiment pas cité. C'est vraiment la partie éolienne qui est la plus souvent visée.

Daniel DELALANDE

Je reviens de manière plus générale sur les procédures de consultation. Pour les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, nous avons quelques principes posés par la loi. Ensuite, le décret sur les 24 organismes est intervenu. Cela interroge les formes de consultation que nous prenons de plus en plus, que ce soit dans le champ médical ou dans le champ de l'environnement.

Deux solutions ont été proposées. La première est de créer un code des procédures administratives non contentieuses, mais elle a été écartée par la commission de codification. La deuxième, à travers la loi de simplification Warsmann, est d'essayer de créer une espèce de loi code qui permette effectivement de simplifier un peu ces

consultations et d'essayer de trouver des tronc communs entre les différents domaines.

Sur la territorialisation, c'est-à-dire ne pas seulement essayer de zoner l'éolien, mais également les autres ENR, il n'y a pas de projets en cours actuellement mais c'est sans aucun doute une question qui va émerger avec le débat énergétique .

Sur la question de la somme et de l'agrégation, l'enthousiasme des régions va faire que nous allons dépasser les objectifs nationaux. Pour l'instant si nous prenons l'éolien, nous dépasserions l'objectif de la programmation pluriannuelle des investissements de production (PPI) qui est de 19 000 mégawatts terrestres plus 6000 en offshore. Sur les autres ENR, nous avons des résultats épars et pas suffisants pour consolider au niveau national. Il va de soi que nous avons un travail d'homogénéisation, d'harmonisation des méthodes statistiques à réaliser sur l'ensemble des plans pour pouvoir avancer dans l'amélioration.

Quant à la temporalité des différents schémas cela revient à la question de la simplification des documents et l'unification d'un certain nombre de schémas. Or cela suppose des calendriers mais aussi toute une approche en terme d'intégration de ces différents schémas pour laquelle on n'a pas de méthode bien définie.

Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), plans climat énergie territoriaux (PCET) : où en est-on ?

Éric PRUD'HOMME, ADEME

La diversité des territoires qui sont concernés par les SRCAE, rend leur analyse comparative délicate. L'hétérogénéité des situations révélée par la carte correspond d'abord à un problème politique, celui du dialogue entre l'État et des régions de cultures différentes. Elle n'empêche pas qu'un bon nombre de schémas soient aujourd'hui bien engagés.

La diversité des choix méthodologiques est également très importante. Les émissions directes et énergétiques dominent les préoccupations. Le changement d'affectation des sols est pris en compte de manière très variable. Enfin, les sources de données elles-mêmes diffèrent. L'analyse s'en trouve compliquée d'autant.

Grosso modo, trois scénarios étaient possibles : le scénario « *business as usual* » ; le scénario des ambitions Grenelle ; et un scénario volontariste. Fait remarquable, toutes les régions ont adopté un scénario volontariste. Le problème, c'est que certaines l'ont abordé de manière utopique. Plus intéressantes sont celles qui ont inscrit leur scénario dans le cadre de contraintes sociales et économiques réalistes.

Quant aux objectifs, ils se situent tantôt en deçà, tantôt au-delà des objectifs européens. Les amalgamer pour voir si on approche de l'objectif national paraît risqué. En revanche, il semble que chaque région ait fait preuve de lucidité, au moment d'évaluer son potentiel en terme d'énergies renouvelables.

Le niveau d'ambition est très dépendant des régions. Certains prévoient des ruptures technologiques, des changements de comportement très importants, des changements du mix énergétique. D'autres les écartent ou les minimisent d'emblée.

Le travail de synthèse s'annonce donc difficile. *Idem* pour la question de l'adaptation à l'impact du changement climatique. Nos directions régionales reconnaissent elles-mêmes un manque de réponses. De peur de faire des hypothèses, elles s'en sont tenues aux risques historiquement avérés, et à des projections assez basiques.

Dernière difficulté, le domaine économique, l'industrie, les entreprises, le domaine agricole dépassent les compétences des régions.

Les chiffres de l'étude CDC Recherche ne surprennent pas : le transport est fortement émetteur, le résidentiel tertiaire un peu moins. Industrie et agriculture se partagent un quart des émissions - mais l'écart type sur ce chiffre est important, ce qui invite à la prudence.

Pas de surprise non plus pour le potentiel de réduction, qui se situe dans le bâtiment (43 %), le transport et l'industrie (25 %) et l'agriculture (15 %).

En termes d'orientations, enfin, nous obtenons des réponses assez générales et assez similaires : dans le bâtiment, on nous répond qu'il faut travailler sur la rénovation, améliorer la performance du neuf, et préparer la filière aux métiers de demain. Dans les transports, qu'il faut travailler sur l'intermodalité, les modes doux et les nouvelles technologies. Dans l'industrie, qu'il faut réduire les émissions de GES au sein des entreprises et augmenter l'efficacité énergétique. C'est dans l'agriculture que les réponses diffèrent le plus, les réponses étant d'autant plus précises que les enjeux locaux sont pressants.

Les indicateurs les plus consensuels concernent le taux de rénovation des bâtiments, le taux d'EnR dans le mix chauffage, les EnR dans la production d'électricité à l'horizon 2020, la réduction de la consommation énergétique, l'efficacité des moteurs, le taux d'utilisation des transports en commun et le taux de biocarburants.

Au total, je pense que les SRCAE ont vécu une première génération, qui a permis aux acteurs régionaux de faire des propositions élémentaires. Aujourd'hui, nous travaillons sur des scénarios de deuxième génération, plus sophistiqués.

Abordons maintenant les plans climat. 450 PCET ont été réalisés par des territoires, hors région et départements, dont 60 % obligés par loi et 40 % de volontaires. Nous interrogeons actuellement ces 450 territoires sur leurs progrès et leurs difficultés par téléphone. Nous présenterons le résultat de cette étude au colloque « Plan climat » de Nantes dans quinze jours.

Parmi ces 450 plans, 140 émanent de collectivités qui ont signé la convention des maires. Ce chiffre est en augmentation. Plus forte encore est l'augmentation du nombre des collectivités qui adhèrent à la démarche Cit'ergie portée par l'ADEME, très normalisée et qui donne accès à un label. 10 collectivités sont déjà labellisées, pour la plupart des grandes métropoles. Notre dispositif de formation ouvert aux chargés de mission a bénéficié à 1 830 personnes. Enfin, nos aides financent à peu près 180 postes de chargés de mission auprès des plans climat, qui permettent une remontée d'information privilégiée. Globalement, donc, les choses avancent.

Pour entrer dans le détail de ces 450 plans, notons que les communautés d'agglomération et les communautés urbaines sont majoritaires, mais aussi que les pays, qui constituent des relais très intéressants en milieu rural, représentent déjà 17 % des plans. L'étude montre encore que 15 % des plans émanent de communes, pour la plupart des villes de plus de 50 000 habitants.

On constate avec intérêt qu'un certain nombre de plans climat ont été lancés avant 2010, c'est-à-dire avant l'obligation. C'est signe d'une préoccupation bien intégrée, même si la date de lancement reste floue dans un quart des cas. La réglementation a conforté ce mouvement, puisqu'il y a eu un petit bond entre 2010 et 2011.

Les chiffres qui décrivent le degré d'avancement de ces plans sont à prendre avec précautions. Nous retenons toujours quatre phases successives : préfiguration ; diagnostic et mobilisation ; construction du plan d'action ; et mise en œuvre. Ces chiffres semblent avoir vraiment évolué depuis deux ans, puisque 45 % de collectivités sont en phases 2 et 3, ce qui s'accompagne de questionnements.

Celles qui ont démarré depuis longtemps se demandent comment entretenir la mobilisation, quand crise et chômage prennent le dessus dans l'esprit des participants. D'autres s'interrogent sur les arguments à employer pour mobiliser, « comment je m'y prends ? ». Nous travaillons avec l'ATEE (Association Technique Energie et Environnement) sur un argumentaire destiné aux entreprises, à l'industrie, au monde agricole sur ces sujets. Un troisième questionnaire porte sur le comportement des habitants, au moment de passer à l'acte, et de changer leurs habitudes de déplacement, de consommation ou de logement. Nous essayons de répondre à ce souci via les espaces Info Énergie.

La question du financement domine la phase de mise en œuvre. Les mécanismes financiers actuels ne répondent pas aux besoins énormes qu'engendre, par exemple, la rénovation du bâti ancien. Il faut en inventer d'autres. Des collectivités, en particulier des conseils régionaux, travaillent à mettre en place une ingénierie financière *ad hoc*. Plusieurs régions développent aussi le tiers investissement. Tous les dispositifs reposent sur le remboursement des travaux des particuliers. Mais avant que les économies d'énergie « paient », il faut une mise de fonds, et un organisme capable de porter ce dispositif. Les collectivités commencent à répondre à cette demande.

La remobilisation est une question sérieuse. Nous entrons dans une phase pratico-pratique, opérationnelle, donc délicate, surtout dans une période où l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux ont beaucoup d'autres préoccupations.

À Nantes, dans quinze jours, nous traiterons de toutes ces questions, et de celle de l'évaluation. Beaucoup de collectivités se demandent comment vérifier si leur action répond bien à leurs objectifs qu'elles s'étaient fixés. Le Poitou-Charentes et la Basse-Normandie sont pionnières en la matière. Nous essaierons de valoriser leur expérience dans l'avenir.

Les outils de comptabilisation : inventaires territoriaux, bilans d'émissions de gaz à effet de serre

Nicolas HOUDANT, *Énergies demain*

Le bureau d'études Énergies demain, que je dirige, rassemble une trentaine de personnes autour des problèmes de planification énergétique territoriale. Aujourd'hui, j'interviens au nom de l'Association des Professionnels de la Comptabilisation du Carbone (APCC), qui est une association relais entre les bureaux d'études et l'État ou les institutions. Dans le domaine complexe de la comptabilisation des GES, nous avons déjà un ensemble d'outils à mettre à disposition des collectivités, des territoires, des entreprises, à défaut de recettes toutes faites.

Pourquoi faire un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). La démarche est moins absolue que relative. Il s'agit en premier lieu de hiérarchiser les phénomènes. Nos interlocuteurs veulent connaître ces phénomènes pour les comprendre, et les comprendre pour pouvoir agir sur eux. En deuxième lieu, la comptabilisation sert aussi à suivre les évolutions, à travers des indicateurs de moyens ou des indicateurs d'impact. Là aussi, la réalisation correcte du BEGES est un préalable. En troisième lieu, la comptabilisation peut permettre des économies financières, vecteur de motivation majeur, y compris en termes d'image. Enfin, la comptabilisation est obligatoire ! On voit que beaucoup de démarches se déclenchent à l'approche de l'échéance de décembre 2012.

Tous les acteurs du domaine ont un fort besoin de comptabilisation. Au niveau mondial, le GIEC, les associations, les ONG en ont besoin pour aborder le phénomène de réchauffement climatique dans sa globalité. À l'échelle des États, la comptabilisation constitue un enjeu important dans la négociation entre pays, par exemple dans le cadre du protocole de Kyoto. Dans les entreprises et les collectivités, l'objectif est plutôt d'évaluer une dépendance future au carbone, d'un point de vue économique ou d'un point de vue social, voire sociétal. Pour les maîtres d'ouvrage, la neutralité carbone constitue une obligation dans les contrats de projets État – régions

(CPER) entre 2005 et 2013. Pour les aménageurs, il s'agit surtout d'évaluer l'impact carbone d'un projet, avec de gros problèmes de périmètre. Les outils qui répondent à ces attentes sont, globalement, des outils en analyse de cycle de vie, qui suivent le carbone de la production ou de l'extraction jusqu'à la fin de vie du produit. Pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, enfin, le bilan carbone va servir de base de réflexion pour la mise en place d'un PCET.

Les dispositifs qui sont en place et qui permettent de toucher les acteurs privés sont déjà nombreux, qu'il s'agisse de la DGEC, de la base carbone de l'ADEME, de la coordination apportée par l'APCC (Association des professionnels en conseil carbone), du CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) ou des retours d'expérience des SRCAE et des PCET. La difficulté est d'observer une méthodologie homogène, alors qu'en fonction de l'histoire ou du contexte local, nous avons plutôt tendance à privilégier certaines approches.

En termes d'outils, nous avons des standards, qui sont des méthodes, et des outils proprement dits. Nous avons évidemment des obligations type Grenelle 2 pour les entreprises et pour les territoires. En termes de méthodologie, le foisonnement est grand. Le bilan carbone est plus une démarche intellectuelle qu'une vraie méthode. Il dépend beaucoup de qui le met en œuvre. Pour des besoins de projection et de scénarisation, de nombreux acteurs ont mis en place des méthodologies propres, dans lesquelles la maîtrise d'ouvrage territoriale peine à se retrouver. Nous arrivons au mieux à dégager des convergences entre des territoires aux méthodes et aux périmètres différents. Une démarche de normalisation s'avère donc indispensable, notamment dans la définition du périmètre.

Pour le périmètre « patrimoine et compétence », qui concerne l'obligation Grenelle 2 des PCET, vous entendez souvent parler de trois « scopes ». L'obligation ne concerne que le scope 1 et le scope 2, c'est-à-dire les émissions directes de l'organisation ou de la collectivité, et ses émissions indirectes, liées à l'énergie non produite sur son territoire. On demande souvent que ce périmètre soit étendu au scope 3, c'est-à-dire aux émissions indirectes de tout ce qui est entrant ou sortant. De fait, en ne traitant que le scope 1 et 2, nous obtenons des marges de manœuvre très limitées par rapport aux émissions du territoire. C'est toute la difficulté d'y décliner les lois Grenelle ou les obligations communautaires : comment agir, quand on a d'accès direct qu'à 10 % de mes émissions ?

La question centrale du périmètre apparaît sur ces deux cartes de Picardie et Bretagne. À gauche, l'approche est cadastrale. Elle permet de cerner les émissions existantes, et débouche, par exemple, sur des actions technologiques en faveur de véhicules plus économiques. En revanche, elle ne permet pas d'agir sur les émissions des véhicules en transit. À droite, l'approche consiste plutôt à se demander en quoi le territoire va être générateur de mobilité et de transport. Elle débouche plutôt sur des actions d'aménagement du territoire, de répartition des services, de mixité fonctionnelle. L'idéal est de concilier ces deux approches. Pour l'instant, nous savons, au mieux, basculer de l'une à l'autre. Ce qui nous reste à mettre en place, c'est une

sorte de comptabilité analytique, encadrée au niveau national, qui éclaire réellement les leviers et les enjeux d'un bilan territorial.

La réalisation d'un BEGES se mûrit à l'avance. L'appel d'offres doit être rédigé de manière à répondre aux besoins de la collectivité. Il faut identifier les aspects de gouvernance à organiser en amont, déterminer qui va piloter le bilan, et ensuite le plan climat. Toutes ces questions sont liées au périmètre d'intervention. Les mobilisations larges sont les plus intéressantes intellectuellement, mais ne sont pas toujours les plus efficaces. Il faut donc avancer par étapes pour éviter de se noyer dans un processus de concertation trop lourd qui ferait capoter le plan d'action lui-même.

La collecte des données suscite des craintes récurrentes et assez irraisonnées. Elle peut sans doute être améliorée, mais il me paraît inutile de chercher la perfection : disposer d'ordres de grandeur corrects permet déjà d'aborder la phase intéressante, c'est-à-dire l'identification des enjeux et la construction du plan d'action.

Après quoi, je crois qu'il faut privilégier une prise en charge interne. Un bilan doit être évolutif, ce qui demande une appropriation de la compétence en interne. À ce propos, je crois qu'il ne faut pas se laisser hypnotiser par les délais : dans tous les cas, il faudra revenir sur le bilan au bout de quelques mois. Je crois aussi que la prise en charge interne exige des moyens humains et financiers, à prévoir dès le départ. Je crois enfin qu'il faut se demander d'emblée quels indicateurs devront être calculables à partir du bilan, et comment on pourra le réactualiser tous les trois ans.

J'ai peu parlé des outils, qui dépendent beaucoup des intervenants. Je recommande surtout de partir d'une méthodologie simple, compréhensible. Il sera toujours temps de gagner en complexité au fil du temps. Nous savons par exemple que dans les 5 ans à venir, les méthodes de comptabilisation ou de comptage permettront d'avoir des résultats quasiment en temps réel. Inutile de consacrer deux ans à des opérations qui seront bientôt automatiques.

Dernier point, le bilan en lui-même ne doit pas mobiliser toute votre énergie. L'énergie est là pour agir et Dieu sait que les actions ne manqueront pas !

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Questions

Faut-il intégrer les résultats en termes d'EnR, notamment d'éolien *off shore*, à un territoire, ou défalquer tout ce qui présente un intérêt national ?

Envisagez-vous de regarder le *verbatim* des consultations réalisées au niveau infra-régional, pour évaluer la qualité de l'association des niveaux infra-régionaux dans l'élaboration des schémas régionaux ? Y a-t-il des exemples de travail inter-régional ?

La question du contenu en emploi des SRCAE a-t-elle été creusée ? Y a-t-il une forte hétérogénéité ? Des problèmes méthodologiques particuliers ?

Avec les bilans carbone et l'étiquetage carbone, ne cherchons-nous pas à refaire la taxe carbone sans la mettre en place ?

Vous avez parlé d'aller jusqu'à une « comptabilité analytique » du carbone. Est-ce réaliste ou est-ce une perspective de très, très long terme ?

Daniel DELALANDE

Sur la première question, il avait été convenu de ne pas imputer les résultats des centres potentiels d'éolien *offshore* aux régions proches. Cette convention sera peut-être révisée dans le cadre de la deuxième génération.

Éric PRUD'HOMME

Sur la deuxième question, les informations infra-régionales vont certainement remonter. Mais nous n'avons pas été questionnés pour l'instant dans le cadre de l'analyse des schémas des territoires infra-régionaux. Sur l'emploi, je n'ai encore rien vu d'explicite ou de concluant. Pour conclure, je ne crois pas qu'il y ait eu de travaux inter-régionaux.

Dans la salle

La DATAR mène actuellement des études interrégionales prospectives au travers des SGAR.

Rappelons que le SRCAE ne contient pas de plan d'action, mais seulement des orientations. C'était un choix délibéré. La prise en compte de l'emploi résulte de la volonté plus ou moins affirmée des régions. Quant aux travaux interrégionaux, en Bourgogne, nous en avons lancé par une réunion de concertation avec l'ensemble des DREAL voisines. Leur succès dépasse les prévisions réglementaires.

Nicolas HOUDANT

Nous sommes encore très loin de la taxe carbone, même si nous avons besoin d'une démarche homogène à l'échelle du territoire. La clé serait, à mon sens, de recenser les besoins, et de les traduire en flux d'énergie et de matière. Actuellement, cet objectif relève encore de la science-fiction.

Daniel DELALANDE

Sur l'adaptation, nous avons effectivement des difficultés de calendrier. Ainsi, DRIAS, le « simulateur climatique » conçu par l'Institut LAPLACE et Météo France n'a abouti qu'au mois de juillet - trop tard pour servir à l'élaboration de la première génération des PCET pourvus d'un volet adaptation.

Sur l'importance de commencer par recenser les besoins, il existe une note de l'ADEME, qui mérite d'être rendue publique et sera disponible pour le colloque de Nantes. Elle vise une clarification des objectifs, des méthodes et du maquis d'outils dont nous disposons.

Dernier point : la taxe carbone est limitée au CO². Le bilan carbone, à terme, concerne l'ensemble des gaz. Ils sont donc moins rivaux que complémentaires. Reste qu'un signal prix, appuyé par une analyse coût/efficacité, serait plus incitatif. Aujourd'hui, le bilan réglementaire, qui ne prévoit pas de sanctions, reste un simple outil de pilotage.

Pierre-André JOUVET

Je remarque que notre système, décentralisé au niveau le plus fin, révèle forcément des besoins hétérogènes. Nous voulons en tirer, après remontée, quelque chose d'homogène, ce qui est conceptuellement délicat.

Autre remarque, il y a peut-être un danger à concevoir une action régionale ou territoriale qui sera conditionnée par l'existence d'un relais national.

Questions

Y a-t-il un travail de comparaison avec ce que font d'autres pays européens ?

En général, pour sélectionner des orientations, l'économiste commence par l'analyse coût/bénéfice, c'est-à-dire par l'évaluation. Certains acteurs ont-ils eu cette démarche ?

Daniel DELALANDE

Sur la première question, une étude de l'ADEME montre que la majorité des pays fonctionnent comme le nôtre, par initiatives régionales et démarche *bottom up*, sans réel partage de l'effort au niveau des objectifs. Dans le futur, le budget de l'Union européenne pèsera sur ces choix : s'il est restrictif, il est possible qu'il y ait des négociations directes entre les régions et la Commission, qui posera ses conditions.

Éric PRUD'HOMME

Cit'ergie est une émanation d'un label européen. Nous sommes donc bien placés pour faire certaines comparaisons. Sur la seconde question, vous avez raison de relever que notre culture de l'évaluation est récente. Très souvent, les collectivités définissent objectifs et actions avant de se poser la question des indicateurs – sauf dans les grandes collectivités, où il y a déjà des services spécialisés. Nous essayons d'instaurer cette démarche chez les autres, qui sont très demandeuses, notamment par des modules de formation.

Climagri, prise en compte de l'agriculture dans un PCET

Sarah MARTIN, ADEME

L'outil Climagri a été développé par l'ADEME pour prendre en compte l'agriculture dans le cadre des PCET. Commençons par un rappel des enjeux environnementaux. L'agriculture représente 2 % de la consommation d'énergie directe en France, ce qui est proportionné à son poids dans le PIB. En revanche, sa consommation indirecte,

notamment la fabrication des intrants, double le poids de sa consommation énergétique. Il y a donc, pour elle, un enjeu économique et un enjeu de dépendance.

Au niveau national, l'agriculture représente un peu plus de 20 % des émissions de GES dans un périmètre type inventaire, d'après le CITEPA, avec une spécificité : la forte part de N²O et de CH⁴, qui ont un potentiel de réchauffement global (PRG) très élevé. Particularité de ces émissions, elles sont d'origine biologique et diffuse, sur l'ensemble du territoire. Les émissions de N²O sont liées aux apports d'engrais azotés, et très difficiles à mesurer ou à modéliser. Idem pour les émissions de CH⁴ dues aux bovins et à leurs déjections.

Notons enfin que l'agriculture peut stocker et déstocker des flux extrêmement importants de carbone en fonction des pratiques agricoles. Du coup, si nous voulons atteindre le facteur 4 sur les émissions de GES, nous ne pouvons pas faire abstraction du secteur agricole. Aujourd'hui, la feuille de route de l'Union européenne fixe plutôt l'objectif d'un facteur 2 pour le secteur agricole, compte tenu de ses difficultés d'abattement.

Les difficultés qui pèsent sur le secteur sont nombreuses. Agriculture et forêt traversent une forte compétition d'usage des sols, dont il importe par ailleurs de préserver la qualité. L'eau, la pollution, la biodiversité sont d'autres de leurs défis. Dans tous les cas, la difficulté est de conserver une approche globale, sans sacrifier un enjeu à un autre. Rappelons encore le contexte mondial, les besoins alimentaires d'une population croissante, et les contraintes économiques issues de la PAC ou de l'OMC. Une dernière difficulté, spécifique, tient au morcellement des entreprises, qui donne à nos actions un impact diffus. De ce point de vue, l'échelle des territoires et des plans climat nous paraît adaptée pour mobiliser agriculteurs et filières agricoles.

Ces enjeux nous ont conduits à développer des outils spécifiques. L'outil Dia'terre est un peu l'équivalent du bilan carbone pour une exploitation. Il fait un peu figure d'outil unique à l'échelle nationale, et il a le mérite de faire consensus autour d'une méthode. Au niveau du territoire, nous avons développé, expérimenté et diffusé l'outil Climagri. À l'échelle de la filière, nous pratiquons plutôt une analyse de cycles de vie avec une approche produit.

L'outil Climagri s'inscrit dans une logique d'analyse de cycle de vie partielle. Nous avons fait le choix de prendre en compte ce qui concerne l'exploitation agricole, et ce qui se situe en amont. En revanche, nous ne prenons pas en compte l'aval - le transport, la transformation et la commercialisation des produits. Les problématiques de circuit court, par exemple, nous échappent. Par ailleurs, Climagri n'est pas un outil de type inventaire. Donc, nous ne pouvons pas compiler des territoires entre eux pour retomber sur les approches type CITEPA.

Climagri est un simple tableur Excel dans lequel nous entrons un certain nombre de données, surface, production, cheptel, quantité d'intrants... Le niveau de précision des données dépend de l'objectif poursuivi. Nous multiplions ces données par des facteurs d'émission, basées sur des données du GIEC. Et pour les facteurs d'émission clés,

nous faisons référence à la base carbone. En données de sortie, nous obtenons principalement des consommations d'énergie directes et indirectes, des émissions de GES, et des données autour de la production agricole et forestière. Nous obtenons également une approche, modeste, du stock de carbone.

L'outil est simple, mais pas automatique. Il exige des compétences en agronomie et une formation préalable. Par ailleurs, toute modélisation nécessite une réflexion sur un type de scénario. L'outil n'est pas capable de sortir lui-même des propositions d'évolution.

Un autre indicateur que nous avons développé est l'indicateur de performance nourricière, qui évalue le nombre de personnes potentiellement nourries par la production agricole d'un territoire. Les données du territoire sont comparées aux besoins moyens définis par la FAO, et aux apports réels d'un Français, nettement supérieurs. La comparaison, frappante, permet de remettre en débat des questions de régime alimentaire.

Cet outil n'a d'intérêt que s'il accompagne une démarche de territoire, dont le premier objectif est de réunir les partenaires d'un territoire autour des enjeux énergie et GES pour l'agriculture et la forêt. S'impliquer aux côtés du monde agricole n'est pas toujours évident. Le deuxième objectif est l'aspect diagnostic. Le troisième consiste à identifier les priorités d'action, qui vont se décliner en fonction des leviers disponibles et des contraintes économiques. Enfin, le quatrième consiste à construire un plan d'action, notamment dans le cadre des plans climat.

Plusieurs étapes sont communes à toutes les démarches : une étape de programmation du projet de 9 à 12 mois, avec réunion d'un comité de pilotage et consultations ; une étape de collecte des données, très variable selon les territoires et les périmètres ; une étape de traitement des données, qui peut s'intercaler avec une présentation des premiers résultats ; et enfin, la présentation du plan d'action aux élus. Actuellement, le coût moyen du processus est de l'ordre de 20 000 euros.

Aujourd'hui, 45 experts Climagri sont habilités à utiliser l'outil. Les derniers ont été formés au mois de mars 2012. Nous sommes donc en phase de démarrage, avec une petite vingtaine de diagnostics engagés.

Dans le cadre d'un PCET, l'usage de CLimagri ne s'impose réellement que lorsqu'il existe des enjeux agricoles forts : forte emprise territoriale, enjeux économiques importants, impact GES élevé. Il faut aussi s'assurer que le territoire dispose d'une volonté politique et d'un budget suffisant pour accompagner Climagri, mais aussi, ensuite, pour passer à l'action.

Le PNR Normandie Maine est un Climagri réalisé il y a déjà deux ans, dans le cadre d'un partenariat entre l'ADEME et le parc naturel. Ses animateurs ont un an de recul, plutôt positif. Leur plan d'action a plusieurs axes : l'acquisition de connaissances nouvelles sur le territoire, y compris par le biais d'organismes de recherche ; la sensibilisation des exploitants à de nouvelles pratiques ; et l'accompagnement d'un groupe pilote vers des systèmes plus économes et autonomes.

Autre exemple, le Nord-Pas-de-Calais. Les agriculteurs ont apprécié d'être impliqués en amont. Leur forte participation a permis de repérer les exploitations prioritaires, celles où les enjeux sont importants en termes de GES ou d'énergie. En contrepartie, on a pu envisager le financement d'actions élaborées en commun.

Dernier exemple, le Poitou-Charentes. Les trois territoires ont fait preuve d'une véritable émulation. Des actions sont déjà programmées. Il y a un budget réservé pour pouvoir les accompagner dès 2013.

Pierre-André JOUVET

Avez-vous pris en compte le critère de la taille des zones d'intervention ? En deçà d'une certaine taille, il semble qu'on perde l'avantage efficacité.

Sarah MARTIN

Pour l'instant, notre premier niveau d'action va vers les actions les plus faciles, les plus intuitives, celles qui touchent à l'énergie. Le gain économique est direct pour l'agriculteur. D'autres actions portent sur l'autonomie vis-à-vis de l'azote et de l'alimentation animale. C'est déjà plus une réflexion de fond, qui implique des changements des systèmes agricoles. Je ne sais pas si cela a été ciblé sur les exploitations les plus grosses.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Questions

Quelle place faites-vous à la distribution alimentaire ? Et à la filière agroalimentaire ? Comment sera-t-elle impactée à terme par une révision du modèle économique des territoires ?

Votre choix de ne pas regarder l'aval de la filière pose effectivement ce problème. Est-ce un vrai choix ou simplement une contrainte technique ?

Daniel DELALANDE

Quelle est l'interaction de l'outil par rapport aux programmes régionaux d'agriculture durable (PRAD) ? Et comment aider les collectivités territoriales qui se lanceraient dans l'expérimentation à réussir la collecte des données ?

Sarah MARTIN

Dans le cadre de l'expérimentation, nous avons essayé de compiler un petit peu notre expérience, pour savoir qui détenait telle ou telle donnée. Ensuite, la composition du comité de pilotage et des comités techniques permet d'associer vraiment leurs détenteurs au processus.

À ma connaissance, Climagri n'a pas été utilisé dans le cadre de l'élaboration des PRAD. Par contre, leurs acteurs sont un peu les mêmes et on peut penser qu'ils ont les résultats des PRAD en tête.

C'est bien un choix que nous avons fait de nous concentrer sur le monde agricole, pour travailler vraiment sur les pratiques. Mais c'est aussi un choix de simplicité qui évite de faire des doublons avec les démarches de type analyse de cycle de vie, qui vont impliquer plus largement la distribution. Cela n'empêche pas que la filière de l'agroalimentaire s'implique dans l'usage de l'outil. Des membres de coopératives s'y sont déjà formés. Nous sommes conscients de l'importance des filières, même si nous les voyons plutôt comme donneurs d'ordre. Nous faisons en sorte qu'elles soient porteuses de certaines pratiques au travers de leur cahier des charges ou des contraintes qu'elles peuvent imposer à leurs fournisseurs.

Question

Le dispositif Climsec sur les parcours d'irrigation est-il lié à Climagri ? Et pourquoi le T de « territorial » dans PCET ?

Sarah MARTIN

Climagri est spécifique aux GES.

Daniel DELALANDE

Climsec est plutôt un programme d'adaptation au changement climatique avec un volet eau. Quant à l'appellation PCET, elle est effectivement débattue, puisque le PCET a vocation à agir sur l'ensemble du territoire et des secteurs. Il y a donc un hiatus avec le décret, qui ne porte que sur les scopes 1 et 2. La seule solution que nous ayons trouvée, en concertation avec les associations de collectivités, c'est, dans le guide méthodologique d'établissement des bilans, de distinguer l'obligation réglementaire (scope 1 et 2), et la recommandation d'aller au-delà. Espérons que les lois futures rétabliront la cohérence entre ce qui sert de base au PCET et son appellation.

Table ronde sur les politiques climatiques territoriales : la gouvernance des dispositifs, les outils pour élaborer ces politiques, les mesures et leur financement

Damien DENIZOT, *Assemblée des communautés de France*

Je représente aujourd'hui l'Assemblée des communautés de France, qui est une association d'élus et de collectivités locales. Les communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines sont aujourd'hui à peu près au nombre de 2 200 en France. L'ADCF (assemblée des communautés de France), qui est leur structure fédérative à l'échelle nationale, en regroupe environ 1 300.

Au cours de la précédente législature, le Grenelle de l'environnement a généré un ensemble de normes conséquent pour les collectivités territoriales. La commission consultative d'évaluation des normes a analysé que la réglementation thermique 2012, les PCET, les bilans d'émission de gaz à effet de serre... auront un coût très important.

Notre posture est de bien mesurer la soutenabilité financière de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et l'échelonnement, le cas échéant, d'un certain nombre de mesures. Nous avons bien compris l'enjeu de rentrer dans une logique territoriale à travers le PCET. Cependant, c'est un dispositif relativement récent et il ne nous semblait pas utile d'aller très vite vers une obligation légale. Je me permets de rappeler que sur les 440 collectivités territoriales qui vont devoir réaliser un plan climat énergie territorial, plus de la moitié sont des communautés. Les regroupements de communes sont donc un acteur important pour la mise en œuvre des politiques climat énergie localement.

Autre élément important, avant que la loi Grenelle 2 ne trace l'obligation d'une réalisation de PCET, un certain nombre de communautés s'étaient déjà dotées soit de plans climat locaux, soit de plans climat territoriaux. La loi est venue encourager et sanctuariser ces initiatives.

En matière de gouvernance de ces grands schémas, je me permets de rappeler qu'il ne faut pas écarter les Agendas 21 ou la Convention des maires au niveau européen, qui offrent aussi des cadres de réalisation et de programmation de politiques en matière de climat et d'énergie.

Avec l'aide d'autres associations d'élus locaux, nous demandons une optimisation des différents échelons de mise en œuvre des PCET et de tout autre document programmatique. Entre une ville et une région, on assiste à un empilement de documents qui, au mieux, vont dans le même sens, au pire, ont des objectifs stratégiques différents. Nous demandons une rationalisation de ces différents documents en allant plutôt vers l'idée d'un PCET à l'échelle d'un bassin de vie.

En matière de gouvernance, nous appelons les communautés à devenir des autorités organisatrices de services publics, environnementaux au sens large, mais aussi énergétiques. Enfin, l'élaboration d'un PCET et de son bilan GES a été évaluée à 50 000 euros en moyenne. C'est un coût très important, qu'il faut intégrer.

Pierre SACHSE, Conseil régional de la région Picardie

Nous avons créé un plan climat en 2006. Il s'agissait d'un contrat de 3 millions avec l'ADEME. Nous sommes passés à 6,5 millions par an pendant 7 ans, et nous avons mobilisé des fonds européens. Pour les élus, compte tenu de la crise, ces sujets ne sont plus prioritaires.

Par conséquent, nous nous orientons vers un principe de convergence et de partenariat, qui doit prendre en compte la situation parfois désespérée des populations en ce moment. 20 % de la population de Picardie est en situation de grande précarité.

Les enjeux climatiques doivent apporter une réponse à ces situations de vulnérabilité à travers la mobilité, les éco-filières...

Sabine GOETZ, *Région Alsace*

Je travaille au sein de la direction de l'environnement et de l'aménagement pour la région et j'ai participé à l'élaboration du schéma régional climat-air-énergie, avec les collègues de la DREAL Alsace et avec les collègues de la délégation régionale de l'ADEME.

Depuis 1999, nous avons lancé en Alsace une gouvernance partagée au sein de la Conférence Régionale de l'Énergie et de l'Atmosphère en Alsace – qui est coprésidée par l'État et la région, et dont le secrétariat est assuré par l'ADEME. Nous connaissions donc déjà cette gouvernance à trois avant l'élaboration des schémas. Cette conférence est animée par l'ensemble des partenaires qui touchent de près ou de loin à l'énergie.

Nous sommes certes dans une phase de crise, mais les enjeux de la réhabilitation thermique des bâtiments vont être une force de création d'emploi. Le changement climatique peut être créateur d'emploi et de reconversion.

Jean-Claude GAZEUX, *Conseil général de l'environnement et du développement durable*

Pour ma part, j'ai présidé la mission interministérielle de l'effet de serre de 2005 à 2008, d'où ont été introduit les plans climat territoriaux en 2006.

L'articulation avec les documents d'urbanisme dans le cadre des PLU notamment me paraît être un élément important.

Au-delà du climat, je voudrais rappeler que la qualité de l'air est importante, pour des raisons de santé publique, et que la loi sur l'air date de 1996. Deuxièmement, pour ce qui concerne l'énergie, il faut avoir en tête la date de 2005 qui correspond à la mise en œuvre du protocole de Kyoto, qui introduisait des engagements fermes de la France au niveau du climat, des émissions de GES. Il existe une étroite corrélation entre la combustion, la production d'énergie et le climat. Troisièmement, le fait de combiner l'approche air, qualité de l'air, date du rapport de Philippe RICHERT en 2007. Les schémas régionaux climat-air-énergie, qui sont issus du Grenelle, sont la traduction de cette convergence de trois problématiques.

Aujourd'hui, nous ne sommes qu'à mi-chemin, c'est-à-dire que pour l'instant, nous sommes avec des schémas régionaux climat-air-énergie qui n'ont pas totalement assuré de connexions avec les plans climat énergie territoriaux. Je pense par ailleurs qu'il ne faut pas imposer au niveau des régions la déclinaison des 23 % d'EnR. Il faut indiquer un horizon, qui sera peut-être de 10 % dans les régions qui n'ont pas d'EnR, mais qui sera plus important dans d'autres régions. »

Vincent LE BIEZ, Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France

Je m'occupe du service énergie, climat, de la DRIEE de France. Nous révisons le PPA, et nous sommes aussi en charge, avec le Conseil régional et l'ADEME du SRCAE. Sur la gouvernance au sens large, je pense que le mot le plus important est celui de subsidiarité.

Le domaine de l'industrie est délicat, car il est traité au niveau européen avec les quotas de gaz à effet de serre que l'industrie produit à l'échelle nationale, voire européenne. De même, comment affecter les émissions de gaz à effet de serre liées au carburant à Roissy ? Notre approche a consisté à dégager les chiffres des aéroports des comparaisons entre l'Île-de-France et d'autres régions françaises. La subsidiarité permet d'identifier ce qui relève du niveau européen.

Sur la qualité de l'air, c'est différent, car la pollution atmosphérique ne touche que les Franciliens. La réflexion n'est donc pas la même si nous parlons d'énergie ou de gaz à effet de serre.

Je pense par ailleurs que l'État ne peut pas se retirer de la collaboration dans les SCRAE. Il ne peut par exemple pas se défaire de ses engagements sur la qualité de l'air, parce que sinon les sanctions auront lieu.

Je rejoins par ailleurs ce qui a été dit sur les différentes strates administratives. Le niveau de l'intercommunalité paraît le bon niveau pour les thématiques énergie et climat.

Renaud DURAND, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne

Je me suis occupé, en lien avec l'ADEME bien évidemment et la région, de l'élaboration du SRCAE Bourgogne. Nous sommes largement sur un territoire rural. Je vous rejoins complètement sur l'utilité du territoire intercommunal et de la suppression de la commune centre ou des communes individuelles qui le composent.

En revanche, il y a un échelon que nous n'avons pas cité : c'est le département. Sur les PCET, sur l'animation du territoire rural, nous avons vraiment besoin d'avoir une réflexion de ce type sur les territoires ruraux. Je pense que le PCET des départements est important à ce titre-là aussi.

En Bourgogne, le SRCAE s'est fait dans un caractère très partenarial, en association avec les territoires. Mais nous avons eu du mal à faire adhérer des élus et des entreprises à la démarche. Nous avons l'accompagnement des CCI, mais pas des moyennes entreprises. Nous avons abouti à une feuille de route commune, qui a demandé beaucoup d'anergie. Maintenant s'ouvre la phase de mise en œuvre. Nous souhaitons adopter une approche *bottom up*, c'est-à-dire que nous missionnons des structures existantes pour qu'elles prennent en main le schéma et que la mise en

œuvre de ce schéma ne soit pas le fait d'instances régionales nouvellement créées, mais bien qu'elles soient plutôt mises en œuvre par des structures déjà établies.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Questions

Je pense qu'il faut davantage se fier aux chiffres. Vous avez noté qu'en Île-de-France, nous n'avions pas voulu prendre en compte Roissy et Orly. Or, nous sommes ravis d'avoir environ 100 000 emplois à Roissy, si je ne m'abuse. C'est un peu comme si, en PACA, nous refusions de mettre le tourisme, ou à Chamonix-Mont-Blanc. Je crois que les chiffres sont les chiffres. Je pense qu'aujourd'hui, la possibilité d'objectiver le débat réside dans les actions équitables entre les territoires, entre les acteurs, entre ceux qui sont effectivement en précarité et ceux qui ne le sont pas. Aujourd'hui, j'attends que l'ADEME nous fournisse un diagnostic des 450 PCET. Y en a-t-il un qui soit à peu près objectif ?

Ma question à M. DELALANDE est de savoir si nous pouvons échapper au scope 3.

L'intervenant de Picardie a indiqué qu'il avait mobilisé des fonds européens. Comment avez-vous fait ? De quels fonds s'agit-il ? Quels étaient vos interlocuteurs ?

Je voudrais rebondir sur l'intervention de mon collègue de la DREAL Bourgogne. Je ne suis pas très étonné que vous ayez des difficultés à mobiliser les entreprises. Mais je travaille dans le service Développement des Entreprises et des Territoires. Je suis à votre disposition pour vous mettre en contact avec des entreprises, mais je ne suis pas certain de leur accueil.

Je suis à l'autorité environnementale du CGEDD. Je suis content d'avoir entendu évoquer la question de l'évaluation environnementale dans cette table ronde sur la gouvernance, parce que je pense que nous tenons là une question centrale. Je voudrais soulever le problème que les SRCAE qui sont élaborés aujourd'hui ne sont pas évalués. Et quand ils le seront, ils le seront par le préfet qui est co-auteur du SRCAE. Cela interroge. Sur le sujet des élus, je souhaiterais savoir s'il est possible d'imaginer des mécanismes qui permettent des prises de décision plus éloignées des contingences liées au mandat, par exemple des décisions qui seraient prises par des instances désignées soit sur des mandats non renouvelables, soit par des instances sur des mandats plus longs.

Plusieurs intervenants ont parlé de la qualité de l'air. Nous avons de nombreux diagnostics, mais je ne vois aucune action concrète, notamment par rapport à la pollution automobile.

Damien DENIZOT

Je reviens sur l'idée que le normatif n'est pas la seule solution. Les territoires locaux ont été pionniers sur ces questions-là depuis longtemps. Nous, nous croyons beaucoup plus à l'incitation, à la montée en puissance progressive qu'à des méthodes

qui viennent plaquer un peu des fonctionnements très normatifs. Mais je ne peux pas vous laisser dire que nous nous soyons laissés abuser.

Daniel DELALANDE

Les discussions qui ont eu lieu au sein du pôle national, plus l'arbitrage qui a été rendu ont abouti à : scope 1, scope 2 réglementaires et scope 3 en recommandation. L'obligation porte sur deux catégories de personnes morales, les collectivités d'une part, les entreprises de l'autre. Nous faisons un retour d'expérience sur le premier bilan, qui va avoir lieu au 31 décembre 2012.

Le pôle de coordination nationale continue à travailler et notamment l'ADEME est en train de faire un travail filière par filière, par exemple pour les entreprises. Nous prenons un peu plus de temps que ce que certains voudraient pour le scope 3, mais nous prenons ce temps de manière à ce que les individus s'approprient les outils.

Je pense que la question du scope 3 se posera. Il y a un problème juridique important, c'est que le dispositif législatif n'avait pas défini le périmètre du bilan. Il avait défini la périodicité. Il avait défini le caractère public du bilan, mais pas le périmètre.

Jean-Claude GAZEAX

Je voulais préciser que le rapport de Michel HAVARD sur les bilans GES ne concluait pas à l'obligation de scope 3. Il était beaucoup plus réservé.

Une remarque par ailleurs : il est dommage qu'au niveau de l'évaluation environnementale, ce soient les derniers de la classe qui aient le droit à l'évaluation environnementale. Le fait d'être évalué ne doit pas être une sanction pour tous ceux qui sont en retard, mais un élément indispensable pour qualifier le schéma.

Daniel DELALANDE

Nous avons lancé plusieurs dispositifs qui ont des temporalités qui ne sont pas forcément cohérentes entre elles, qui posent des problèmes d'articulation. C'est vrai que demander aux services de l'État de rendre un avis sur les PCET obligatoires avant le 31 décembre 2012, alors que les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, malheureusement, ne sont pas terminés, est délicat. Par ailleurs, je confirme que cela pose un réel problème que le Préfet soit juge et partie.

En revanche, sur l'idée de prise de décision avec une structure qui n'aurait pas un mandat non renouvelable, cela pose la question de leur appropriation, de leur acceptation par la population.

Damien DENIZOT

Je souhaite revenir sur les questions de financement : il y a la CSPE, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, puis il y a la réforme plus globale. La question de la fiscalité, c'est globalement, comment est-ce que nous mettons l'investissement public local dans une logique vertueuse ?

Sur la question du suffrage, vous savez que les élus communautaires des communautés ne sont toujours pas élus au suffrage universel direct. Nous y travaillons. Nous essayons de faire passer cela dans la réforme des modes de scrutin qui devrait normalement démarrer sous peu pour revoir la question du statut de conseiller territorial. Il nous semble que c'est extrêmement important effectivement d'asseoir la légitimité démocratique de l'échelon intercommunal.

Je ne suis pas persuadé qu'il faille revoir le pas de temps ou la temporalité de l'élu. En revanche, il faut travailler sur la question de la vision du territoire. Cela me semble extrêmement important. Nous avons besoin d'une vision intégratrice du développement d'un territoire et qui repose sur une multiplicité d'acteurs.

Vincent LE BIEZ

Concernant la qualité de l'air, nous agissons au-delà des orientations qui figurent au schéma régional climat-air-énergie. Comme je vous le disais, il y a un plan de protection de l'atmosphère qui est un plan d'action. Il compte 11 mesures réglementaires, plus un certain nombre de mesures d'accompagnements non réglementaires.

Le sujet principal est la circulation. L'initiative des ZAPA – Zones d'actions prioritaires pour l'air – consiste à interdire les véhicules les plus polluants des centres urbains. Des études de faisabilité ont été menées, notamment par la ville de Paris, qui ont conclu que cela serait socialement difficilement acceptable. Il faudra peut-être plutôt mettre en place des péages urbains ou une politique de stationnement.

Daniel DELALANDE

Je reviens sur le chauffage à bois : il existe des dispositifs comme le crédit d'impôt au développement durable, avec deux objectifs de politique publique susceptibles de se télescoper : le développement de la biomasse dans des équipements pour le chauffage domestique et en même temps, si ces équipements ne sont pas performants, il y a un problème de particules. L'idée a été de calibrer les taux du crédit d'impôt de telle manière que cela favorise le renouvellement des appareils anciens. Et d'autre part, dans la liste des équipements éligibles à ce crédit d'impôt, de faire en sorte que nous mettions des équipements « flamme verte ». Ce sont bien là des actions.

Que cela ne satisfasse pas aux objectifs qui sont déterminés par la directive qualité de l'air, c'est tout l'enjeu du contentieux auquel nous sommes confrontés. La Cour de justice européenne devrait prononcer un premier manquement prochainement envers la France. Il y aura alors nécessité pour la France de démontrer que des mesures vont être mises en place.

Sabine GOETZ

Il y a d'une part effectivement les équipements et la qualité des équipements, mais il y a aussi la qualité du combustible. Il vaut mieux brûler du bois sec que du bois humide, et pas du bois souillé, par exemple.

Daniel DELALANDE

Je souhaiterais maintenant savoir quelles difficultés ont été ressenties pour élaborer les outils. Ont-elles été aplanies lors de la préparation des PCET ? Quelle prise en charge cela implique-t-il pour les collectivités ?

Damien DENIZOT

Je voudrais insister sur les trois dimensions classiques des mises en œuvre d'un PCET ou d'un document programmatique en la matière. La question de l'animation interne est très importante. Il faut citer l'outil Cit'ergie, qui permet de mettre les techniciens et les élus dans une dynamique collective autour des objectifs à atteindre pour la collectivité. L'autre élément, c'est la relation d'échelle, dans la relation avec les communes. Je crois qu'il est extrêmement important de revenir sur le fait que le patrimoine des collectivités territoriales – 280 millions de m² - appartient surtout aux communes. Donc, il y a un travail d'accompagnement extrêmement fort à faire en la matière. Le troisième volet, c'est la mise en œuvre des compétences.

Pierre SACHSE

Je vais encore être le vilain petit canard, mais nous fermons des gares tous les jours, toutes les régions ferment des gares. C'est une réalité.

Avec l'ADEME, nous avons réussi à mettre en œuvre d'importants réseaux de chaleur urbains en Picardie. C'est un bel exemple de réussite. Nous avons également obtenu des prêts à taux zéro, sur l'isolation, et sur les renouvelables. Nous avons constaté quelques dérives chez Bleu Ciel, concernant la vente de pompes à chaleur à des personnes âgées. Il faut être vigilant quant à la mise en œuvre des mesures avec les acteurs.

Nous sommes en train de lancer une réflexion sur le SPEE, service public d'efficacité énergétique. Nous avons lancé une pré-étude avec l'ADEME. Comment financer l'isolation des logements ? Comment travailler sur un territoire à travers une logique non plus liée aux ménages sur 15 ou 20 ans, mais plutôt sur le bâti pour peut-être 30 ou 40 ans ?

Sabine GOETZ

Pour nous, l'échelon de mise en œuvre du schéma se situe au niveau des plans climat énergie territoriaux, qui sont portés en Alsace principalement par les pays. Il est important de territorialiser le schéma, pour que chaque élu sache quels objectifs il doit atteindre.

Pour le financement, nous suivons de près ce qui se fait en région Picardie, par le biais de l'ADEME qui nous tient au courant des différentes démarches. Nous avons

des réunions aussi avec les banques. Nous travaillons sur les systèmes de tiers investisseur. Nous nous interrogeons aussi sur les systèmes de fonds de garantie. Nous travaillons avec la CDC notamment sur ces aspects-là. Il y a évidemment aussi le système des CEE, nous essayons d'améliorer la mobilisation des certificats d'économie d'énergie.

Jean-Claude GAZEAUX

Il me semble prioritaire de travailler sur la formation des professionnels du bâtiment. Je parle de bâtiments avec des diagnostics performants qui peuvent évaluer l'avant, l'après, pour permettre une facilité d'accès aux banques.

En termes d'indicateur de suivi, l'inventaire d'émission des GES est également important. J'aime beaucoup les émissions de GES, parce que c'est une clé de lecture qui n'est pas financière. Il s'agit d'une unité fongible, qui mesure à la fois des transports, les émissions, etc. L'intérêt est d'avoir des données qui seront additives et non pas des inventaires.

Vincent LE BIEZ

Sur les outils, je pense que la question de l'observatoire et d'inventaires régionaux énergie, gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, est très importante. Il faut absolument que les ASCA soient intégrés dans la question des observatoires régionaux de l'énergie. C'est ce que nous sommes en train de faire actuellement en Île-de-France, en mutualisant ces trois inventaires, énergie, polluant atmosphérique, gaz à effet de serre, qui sont utilisés par tous les acteurs régionaux ensuite, et qui pourront être déclinés à une échelle plus fine pour les autres collectivités.

Le zonage est un deuxième outil. Il existe un zonage réglementaire pour l'éolien. Nous pouvons aussi nous interroger sur d'autres énergies locales. Je pense à la géothermie, aux réseaux de chaleur. De même que le zonage éolien n'existe que parce qu'il y a un tarif d'achat aujourd'hui, nous pourrions dire que le fonds chaleur pourrait être réservé aux zones les plus favorables, à partir d'un zonage qui serait fait dans les SRCAE. Pour le zonage en terme de qualité de l'air, nous avons un besoin de clarification,

Il faut souligner également que nous allons devoir passer par des tiers – soit un tiers financement public ou privé suivant les prix de l'énergie, soit les certificats d'économie d'énergie.

La question des fonds mobilisables est récurrente. Il y a les fonds européens, des discussions concernant la banque européenne d'investissement. La question de la CSPE se pose également, de même celle de la taxe carbone, un principe peut-être généralisable.

Renaud DURAND

En ce qui concerne la territorialisation des objectifs d'EnR, c'est un outil contraignant, mais qui sera « engageant ». C'est un véritable outil de territorialisation plus

approfondi des politiques et des énergies renouvelables. Je pense néanmoins qu'à un moment, il faudra que nous trouvions un outil pour que certains territoires se sentent plus engagés.

Dans la salle

La question de l'additionnalité, de la comparabilité, dont parlait M. GAZEAUX, est une question simple. Il suffit d'aller en dehors de l'Hexagone regarder ce qui s'y passe.

Damien DENIZOT

Je souscris à tout ce qui a été dit. Nous voyons bien la multiplicité d'outils, de financements. Il faudrait d'ailleurs rapprocher la consolidation de ces calculs des dispositifs éco-PTZ, du programme Habiter mieux que nous n'avons pas cité, ou des OPA, OPATB, etc., qui sont des outils qui ont fait leurs preuves. Il faut aussi rappeler l'objectif gouvernemental du million de logements dans le quinquennat.

La question du financement devient de plus en plus délicate, notamment depuis que la Caisse des Dépôts ne propose plus de prêts à bas taux.

Enfin, concernant la rénovation, je vous invite à lire la lettre de cadrage qui a été faite à Philippe PELLETIER, président du plan bâtiment, par les deux ministres de tutelle qui sont Cécile DUFLOT et Delphine BATHO. Elle insiste sur la place renforcée des collectivités locales dans l'accompagnement, le diagnostic des ménages en situation de précarité.

Daniel DELALANDE

Je vous remercie pour vos interventions. J'ai l'impression que le débat sur la transition énergétique est lancé. Nous avons un certain nombre de propositions sur la table. Il ne reste plus qu'à écrire les éléments d'une loi nécessaire !